

ARRETÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Vu l'arrêté n° 2016. 05.27.96 en date du 27 mai 2016 ;

Considérant les travaux de réhabilitation du tronçon RVEU5- RVEU6 d'environ 7ml qui doivent être réalisés rue Thérèse à l'angle de l'avenue Gaston Cabannes à Carbon-Blanc, par les entreprises VIDEO INJECTION INSITUFORM et SANITRA Fourrier, pour le compte du Cabinet Merlin ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Durant 2 jours, entre le 23 janvier et le 02 février 2017 inclus, les entreprises VIDEO INJECTION INSITUFORM et SANITRA Fourrier, sont autorisées à effectuer les travaux réhabilitation du tronçon RVEU5- RVEU6 d'environ 7ml, rue Thérèse à l'angle de l'avenue Gaston Cabannes à Carbon-Blanc.

ARTICLE 2: La rue Thérèse sera barrée à la circulation, avec déviation par :

- La rue Léo Lagrange
- L'avenue François Mitterrand
- L'avenue Austin Conte
- L'avenue Gaston Cabannes

ARTICLE 3 : La signalisation et les déviations seront mises en place et conservées par les soins des entreprises VIDEO INJECTION INSITUFORM et SANITRA Fourrier conformément à la réglementation en vigueur et sous leur responsabilité.

ARTICLE 4:

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- Monsieur le Directeur du Cabinet Merlin
- Société VEOLIA/ONYX 19, avenue du Périgord BP 69, 33370 POMPIGNAC
- Société KEOLIS, 12 boulevard Antoine Gautier 33000 BORDEAUX

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 09 janvier 2017

Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,
Conseiller métropolitain
Délégué à la métropole numérique.